

Réunion restreinte le 10 Juin 2021 à PUYMOYEN

Présents : MM. DEMARET – CROS – DENIAU – LEYGE

Techniciens / Administratifs : MM. BOUARD – GUITON – MOUTHAUD – VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

Le Procès-Verbal du Comité Exécutif de la FFF, dans sa séance du 06 Mai 2021, a indiqué ceci pour les championnats générationnels (JEUNES) :

« En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné. »

1- DESIGNATION DES EQUIPES REPECHES SUR LES CHAMPIONNATS U15 à U19 REGIONAUX

La Commission examine les différentes candidatures reçues suite à la parution du P.V de la C.R. JEUNES du 10 Mai indiquant les principes de repêchage par niveau de compétition :

Les critères de départage entre plusieurs candidatures sont les suivants :

- **Critères incontournables et éliminatoires** :
 - Minimum de 20 licenciés sur la catégorie concernée
 - Educateur de l'équipe candidate à minimum formé
- **Critères cumulatifs sur 25 points** :
 - % de licenciés de la catégorie souhaitée par rapport aux pratiquants LIBRE
 - Niveau de diplôme de l'entraîneur de l'équipe candidate
 - Niveau du Label JEUNES du club candidat

• U14 R1 vers U15 R1 : obtenir 40 équipes

Après un sondage de volonté d'engagement des équipes U14 R1 en U15 R1, 39 équipes ont accepté de s'engager sur ce championnat. Un seul désistement d'un club de la Vienne (GJ VAL DE VONNE) souhaitant intégrer les U15 R2. La Commission avait donc décidé de lancer un appel à candidatures uniquement pour les clubs U14 R2 (2020/2021) sur le territoire de la Vienne afin de remplacer numériquement cette équipe (GJ VAL DE VONNE) sur le championnat U15 R1.

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 2/20

La Commission prend connaissance de l'unique candidature du club de L.L. LIGUGE qui sera donc engagé en U15 R1 la saison prochaine, le club du G.J. VAL DE VONNE prenant le droit sportif en U15 R2.

- U15 R1 vers U16 R1 : obtenir 30 équipes

Après un sondage de volonté d'engagement des équipes U15 R1 en U16 R1, 28 équipes ont accepté de s'engager sur ce championnat. Deux désistements (CHAMOIS NIORTAIS F.C. et F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX) sur cette catégorie. La Commission avait donc décidé de lancer un appel à candidatures uniquement pour les clubs U15 R2 (2020/2021) sur le territoire des Deux-Sèvres et de la Gironde afin de remplacer numériquement ces deux équipes sus mentionnées sur le championnat U16 R1.

Un courriel du Pôle Compétitions a donc été adressé auprès des clubs du territoire des Deux-Sèvres concernés (U.A. NIORT ST FLORENT / GATI FOOT et THOUARS FOOT 79).

Deux clubs ont candidaté : THOUARS FOOT 79 et U.A. NIORT ST FLORENT.

Le classement est établi, au regard des critères évoqués ci-dessus :

- U.A NIORT ST FLORENT : 17 points
- THOUARS FOOT 79 : 14 points

Un courriel du Pôle Compétitions a donc été adressé auprès des clubs du territoire de la Gironde concernés (BORDEAUX ST JEAN / BOULIACAISE F.C. / LIBOURNE F.C. / PESSAC CHATAIGNERAIE F.C. / F.C. ST ANDRE DE CUBZAC / E.S. BLANQUEFORTAISE / BASSIN ARCACHON F.C. et MARTIGNAS ILLAC F.C.).

Trois clubs ont candidaté : LIBOURNE F.C. / E.S. BLANQUEFORTAISE et MARTIGNAS ILLAC F.C.

Le classement est établi, au regard des critères évoqués ci-dessus :

- LIBOURNE F.C. : 16 points
- E.S. BLANQUEFORTAISE : 14 points
- MARTIGNAS ILLAC F.C. : 11 points

La Commission désigne donc les clubs de l'U.A. NIORT ST FLORENT et F.C. LIBOURNE comme intégrant le championnat U16 R1 la saison prochaine, laissant ainsi deux places vacantes supplémentaires pour le championnat U16 R2.

- U15 R2 vers U16 R2 : obtenir 40 équipes

La CR JEUNES avait pris en considération les demandes assez nombreuses des clubs évoluant cette saison sur un championnat U15 District 1^{er} Niveau qui aurait dû permettre à ces clubs de prétendre à une accession en U16 R3.

Elle a décidé d'augmenter le nombre d'équipes prévues en U16 R2 (40 au lieu de 30), permettant un appel à candidatures pour intégrer ce championnat la saison prochaine.

Après sondage de volonté d'engagement des équipes U15 R2 en U16 R2, 27 équipes ont accepté de s'engager sur ce championnat. Il restait donc 13 places vacantes pour arriver à 40 équipes puis deux supplémentaires au regard du paragraphe précédent pour le repêchage en U16 R1 soit un total de 15 équipes à désigner. Un appel à candidatures a été transmis à toutes les équipes U15 1^{er} Niveau.

Ci-après le classement des équipes ayant candidaté, au regard des critères mentionnés au paragraphe 1 :

COMMISSION REGIONALE JEUNES
PROCES VERBAL DU 10 JUN 2021

Rang	N° affiliation	District	Nom du club	Critères incontournables	Point % licenciés / Libre	Point sur diplôme entraîneur	Point sur niveau de Labels	Totaux sur 25 points
1	552060	33	U.S. LEGE CAP FERRET	ELIGIBLE	6	6	6	18
2	500440	33	JEUNESSE VILLENAVE	ELIGIBLE	6	4	6	16
3	500089	16	O.F.C. RUELLE	ELIGIBLE	8	0	6	14
3	509442	33	U.S. LORMONT	ELIGIBLE	6	2	6	14
5	563725	16	LA ROCHE RIVIERES F.C.	ELIGIBLE	6	4	3	13
5	505608	64	ARIN LUZIEN	ELIGIBLE	7	0	6	13
7	580939	16	U.A. COGNAC FOOT	ELIGIBLE	7	2	3	12
7	542517	19	TULLE FOOTBALL CORREZE	ELIGIBLE	6	0	6	12
9	500370	87	A.S. AIXE SUR VIENNE	ELIGIBLE	6	2	3	11
11	581749	16	F.C. CHARENTE LIMOUSINE	ELIGIBLE	6	4	0	10
11	520169	87	C.A. RILHAC RANCON	ELIGIBLE	7	0	3	10
12	530332	64	F.C. LESCARIEN	ELIGIBLE	6	0	3	9
13	505814	33	LA BREDE F.C.	ELIGIBLE	5	0	3	8
13	550818	24	F.C. SARLAT MARCILLAC	ELIGIBLE	5	0	3	8
13	535776	33	C.M.O. BASSENS	ELIGIBLE	5	0	3	8
46	580608	33	F.C. TALENCE	ELIGIBLE	5	2	0	7
46	507422	79	S.A. MONCOUTANT	ELIGIBLE	5	2	0	7
46	582708	33	G.J. RIVE DROITE F.C.	ELIGIBLE	5	2	0	7
46	549380	47	CAP AUNIS A.S.P.T.F.	ELIGIBLE	5	2	0	7
20	546422	79	ENT. CELLES VERRINES	ELIGIBLE	6	0	0	6
	505837	33	AVG CAUDERAN	ELIMINE	7	0	3	10
	525228	33	S.A.G. CESTAS	ELIMINE	7	0	3	10
	515733	79	A.S. ECHIRE ST GELAIS	ELIMINE	6	0	3	9
	531446	40	S.C. ST PIERRE DU MONT	ELIMINE	5	0	3	8
	513951	19	S.S. STE FEREOLE	ELIMINE	6	0	0	6

Les motifs pour les 6 équipes éliminées sont les suivants :

- **AVG CAUDERAN** : Critère sur le niveau de l'équipe se trouvant en U15 D2 donc non éligible
- **S.A.G. CESTAS** : Educateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **A.S. ECHIRE ST GELAIS** : Educateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **S.C. ST PIERRE DU MONT** : Nombre de licenciés U14/U15 inférieur à 20 et éducateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **S.S. STE FEREOLE** : Nombre de licenciés U14/U15 inférieur à 20

Les 15 équipes désignées pour accéder au championnat U16 R2 sont donc les suivantes par ordre de classement :

- U.S. LEGE CAP FERRET
- JEUNESSE VILLENAVE
- O.F.C. RUELLE
- U.S. LORMONT
- LA ROCHE RIVIERES F.C.
- ARIN LUZIEN
- U.A. COGNAC FOOT
- TULLE FOOTBALL CORREZE
- A.S. AIXE SUR VIENNE
- F.C. CHARENTE LIMOUSINE
- C.A. RILHAC RANCON
- F.C. LESCARIEN
- LA BREDE F.C.
- F.C. SARLAT MARCILLAC
- C.M.O. BASSENS

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

- U16 R1 vers U17 R1 : obtenir 30 équipes

Après un sondage de volonté d'engagement des équipes U16 R1 (26 équipes engagées en 2020/2021) en U17 R1, 24 équipes ont accepté de s'engager sur ce championnat.

Deux désistements (ANGOULEME CHARENTE F.C. et PAU F.C.) sur cette catégorie U17 R1.

La Commission avait donc décidé de lancer un appel à candidatures uniquement pour les clubs U16 R2 (2020/2021) sur le territoire de la Charente et des Pyrénées Atlantiques afin de remplacer numériquement ces deux équipes (ANGOULEME CHARENTE F.C. et PAU F.C.) sur le championnat U17 R1.

Un courriel du Pôle Compétitions a donc été adressé auprès des clubs du territoire de la CHARENTE concernés (C.S. LEROY ANGOULEME / U.A. COGNAC FOOTBALL / G.J. M.B.C.R.).

Un seul club a candidaté : C.S. LEROY ANGOULEME

Un courriel du Pôle Compétitions a donc été adressé auprès des clubs du territoire des Pyrénées Atlantiques concernés (LES GENETS D'ANGLET / HASPARREN F.C. / A.S.M.U.R. / UNION PORTUGAISE DE PAU / ELAN BEARNAIS ORTHEZ.)

Deux clubs ont candidaté : A.S.M.U.R. / ELAN BEARNAIS ORTHEZ

Le classement est établi, au regard des critères évoqués ci-dessus :

- ELAN BEARNAIS ORTHEZ : 15 points
- A.S.M.U.R. : 9 points

La Commission désigne donc les clubs du C.S. LEROY ANGOULEME et ELAN BEARNAIS ORTHEZ comme intégrant le championnat U17 R1 la saison prochaine, en remplacement des équipes d'ANGOULEME CHARENTE F.C. et PAU F.C.

Il reste ensuite 4 équipes à désigner sur l'ensemble des équipes candidates évoluant cette saison en U16 R2, pour arriver à 30 équipes en U17 R1. Un appel à candidatures a donc été transmis à l'ensemble des équipes U16 R2 (hors 16 et 64 qui ont candidaté spécifiquement ci-dessus).

Ci-après le classement des équipes U16 R2 ayant candidaté, au regard des critères mentionnés au paragraphe 1 :

Rang	N° affiliation	District	Nom du club	Critères incontournables	Point % licenciés / Libre	Point sur diplôme entraîneur	Point sur niveau de Labels	Totaux sur 25 points
1	509442	33	U.S. LORMONT	ELIGIBLE	6	6	6	18
2	514831	33	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	ELIGIBLE	6	2	9	17
3	511566	17	F.C. PERIGNY	ELIGIBLE	6	4	6	16
4	514355	79	U.A. NIORT ST FLORENT	ELIGIBLE	6	0	9	15
5	500370	87	A.S. AIXE SUR VIENNE	ELIGIBLE	9	2	3	14
6	507200	24	E.S. BOULAZAC	ELIGIBLE	8	2	3	13
6	581833	17	E.F.C. D.B.Z.S	ELIGIBLE	7	6	0	13
8	550807	17	ROCHEFORT F.C.	ELIGIBLE	5	4	3	12
9	505581	33	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	ELIGIBLE	8	0	3	11
10	507008	79	THOUARS FOOT 79	ELIGIBLE	7	0	3	10
10	520169	87	C.A. RILHAC RANCON	ELIGIBLE	7	0	3	10
10	544734	33	LANGON F.C.	ELIGIBLE	8	2	0	10
10	525223	33	E.S. BLANQUEFORTAISE	ELIGIBLE	6	4	0	10
14	524114	64	A.S.M.U.R.	ELIGIBLE	6	0	3	9
14	531682	47	F.C. PENNE ST SYLVESTRE	ELIGIBLE	9	0	0	9
16	522239	47	ENT. BOE BON ENCONTRE	ELIGIBLE	5	0	3	8
17	500134	17	S.C. ST JEAN D'ANGELY	ELIGIBLE	7	0	0	7
17	507002	86	L.L. LIGUGE	ELIGIBLE	7	0	0	7

Les 4 équipes désignées pour accéder au championnat U17 R1 sont donc les suivantes par ordre de classement :

- U.S. LORMONT
- F.C.E. MERIGNAC ARLAC
- F.C. PERIGNY
- U.A. NIORT ST FLORENT

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 5/20

- **U17 R1 vers U18 R1 : obtenir 30 équipes**

Après un sondage de volonté d'engagement des équipes U17 R1 en U18 R1, 27 équipes ont accepté de s'engager sur ce championnat. Trois désistements (GATI FOOT – F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX et F.C. MARMANDE 47) sur cette catégorie.

Il convient aussi de noter l'intégration de droit du PAU F.C (suite à sa demande écrite), issu du championnat U17 NATIONAL sur la saison 2020/2021, ce qui porte le nombre d'engagés à 28.

La Commission avait décidé de lancer un appel à candidatures uniquement pour les clubs U17 R2 (2020/2021) sur le territoire des Deux-Sèvres afin de remplacer numériquement l'équipe de GATI FOOT (choix géographique) sur le championnat U18 R1, ce qui portera le nombre d'engagés à 29.

La place du 30^{ème} reste en attente de la demande de dérogation demandée par les CHAMOIS NIORTAIS d'évoluer en CN U19 la saison prochaine.

Si cette demande de dérogation n'est pas acceptée, les CHAMOIS NIORTAIS seront engagés en U18 R1 car venant du Championnat National U17.

Si cette demande de dérogation est acceptée laissant donc une place vacante en U18 R1, la CR JEUNES a décidé de faire appel à un club du LOT ET GARONNE (rééquilibrage territorial sur ce niveau) pour pallier au désistement initial du F.C. MARMANDE.

Un courriel du Pôle Compétitions a donc été adressé auprès des clubs du territoire des DEUX-SEVRES concernés (G.J. BOCAFOOT ou U.A. NIORT ST FLORENT).

Un seul club a candidaté : U.A. NIORT ST FLORENT qui intègre donc le championnat U18 R1, laissant donc une nouvelle place vacante en U18 R2.

- **U17 R2 vers U18 R2 : obtenir 40 équipes**

La CR JEUNES avait pris en considération les demandes assez nombreuses des clubs évoluant cette saison sur un championnat U17 District 1^{er} Niveau qui aurait dû permettre à ces clubs de prétendre à une accession en U18 R3.

Elle avait décidé d'augmenter le nombre d'équipes prévues en U18 R2 (40 au lieu de 30), permettant un appel à candidatures pour intégrer ce championnat la saison prochaine.

Après sondage de volonté d'engagement des équipes U17 R2 en U18 R2, 25 équipes ont accepté de s'engager sur ce championnat. **Il reste donc 16 places vacantes pour arriver à 40 équipes, au regard de l'intégration de l'U.A NIORT ST FLORENT en U18 R1 ci-dessus.** Un appel à candidatures a donc été transmis à toutes les équipes U17 1^{er} Niveau.

Ci-après le classement des équipes ayant candidaté, au regard des critères mentionnés au paragraphe 1 :

COMMISSION REGIONALE JEUNES
PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

CLASSEMENT FINAL DES CANDIDATURES POUR EVOLUER EN U18 R2

Rang	N° affiliation	District	Nom du club	Critères incontournables	Point % licenciés / Libre	Point sur diplôme entraîneur	Point sur niveau de Labels	Totaux sur 25 points
1	520177	87	C.S. FEYTIAT	ELIGIBLE	8	2	3	13
2	507200	24	E.S. BOULAZAC	ELIGIBLE	9	0	3	12
3	519775	19	E.S. USSEL	ELIGIBLE	4	4	3	11
3	530332	64	F.C. LESCARIEN	ELIGIBLE	6	2	3	11
3	553247	24	F.C. MONTPON MENESPLET	ELIGIBLE	8	0	3	11
6	514041	64	LES CROISES DE BAYONNE	ELIGIBLE	8	2	0	10
6	564208	33	G.J. CŒUR DE MEDOC	ELIGIBLE	4	6	0	10
6	507038	86	U.E.S. MONTMORILLON	ELIGIBLE	4	0	6	10
9	563803	33	F.C. DES GRAVES	ELIGIBLE	5	4	0	9
9	544160	33	UNION ST BRUNO	ELIGIBLE	5	4	0	9
9	580553	47	CONFLUENT FOOT 47	ELIGIBLE	4	2	3	9
9	507422	79	S.A. MONCOUTANT	ELIGIBLE	4	2	3	9
13	523443	33	E.S. BRUGES	ELIGIBLE	6	2	0	8
13	505689	64	J.A. BIARRITZ	ELIGIBLE	6	2	0	8
15	590696	24	FOOTHILLS LECOLE	ELIGIBLE	4	2	0	6
15	505644	33	J.S. TEICHOISE	ELIGIBLE	6	0	0	6
17	560500	33	F.C. ALLIANCE DU MORON	ELIGIBLE	5	0	0	5
18	513182	33	F.C. ST MEDARD EN JALLES	ELIGIBLE	3	0	0	3
	580598	33	F.C. BASSON D'ARCACHON	ELIMINE	5	6	0	11
	590364	17	AUNIS AVENIR F.C.	ELIMINE	5	0	6	11
	549491	33	AUGUSTIN PYRENEES	ELIMINE	9	0	0	9
	582728	87	U.S. LIMOGES BASTIDE	ELIMINE	8	0	0	8
	560102	16	G.J. LESSAC ABZAC CONFOLENS	ELIMINE	6	2	0	8
	500110	33	C.A. BEGLAIS	ELIMINE	4	0	3	7
	582280	40	UNION SPORTIVE MARSAN	ELIMINE	5	2	0	7
	544360	23	E.S.M. LA SOUTERRAINE	ELIMINE	4	0	3	7
	505555	33	LA COCARDE ST LAURENT	ELIMINE	5	0	0	5

Les motifs pour les 9 équipes éliminées sont les suivants :

- **F.C. BASSIN D'ARCACHON** : Critère sur le niveau de l'équipe se trouvant en U17 D2 donc non éligible
- **AUNIS AVENIR F.C.** : Nombre de licenciés U16/U17 inférieur à 20 et éducateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **ST AUGUSTIN PYRENEES** : Educateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **U.S. LIMOGES BASTIDE** : Educateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **G.J. LESSAC ABZAC CONFOLENS** : Nombre de licenciés U16/U17 inférieur à 20
- **C.A. BEGLAIS** : Educateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **UNION SPORTIVE MARSAN** : Nombre de licenciés U16/U17 inférieur à 20
- **E.S.M. LA SOUTERRAINE** : Nombre de licenciés U16/U17 inférieur à 20 et éducateur de l'équipe non formé (feuilles de match faisant apparaître des dirigeants non formés et la liste des éducateurs du club n'indiquant aucune fonction sur cette catégorie)
- **LA COCARDE ST LAURENT** : Nombre de licenciés U16/U17 inférieur à 20

Les 16 équipes désignées pour accéder au championnat U18 R2 sont donc les suivantes par ordre de classement :

- C.S. FEYTIAT
- E.S. BOULAZAC
- E.S. USSEL
- F.C. LESCARIEN
- F.C. MONTPON MENESPLET
- LES CROISES DE BAYONNE
- G.J. CŒUR DE MEDOC
- U.E.S. MONTMORILLON
- F.C. DES GRAVES
- UNION ST BRUNO
- CONFLUENT FOOT 47
- S.A. MONCOUTANT
- E.S. BRUGES
- J.A. BIARRITZ
- FOOTHILS L'ECOLE
- J.S. TEICHOISE

- U18 R1 vers U19 R1 : obtenir 30 équipes

Le nombre d'équipes engagées cette saison en U18 R1 souhaitant alimenter le championnat U19 R1 est très faible (11) nécessitant un appel à candidatures à l'ensemble des clubs U18 R2 pour arriver à 30 équipes maximum.

Un courriel du Pôle Compétitions a donc été adressé dans ce sens aux équipes U18 R2 (2020/2021) avec un bilan de 15 équipes supplémentaires souhaitant s'engager en U19 R1, le total se portant ainsi à 26 équipes.

La CR JEUNES propose ainsi un appel à candidatures aux équipes engagées cette saison en U19 R1 et ne retenir que 4 équipes, sur dossier, pour arriver à la finalité de 30 engagés.

2- DESIGNATION DES EQUIPES U13 POUR ACCESSION EN U14 LIGUE

Dès lors que les critères sportifs ne permettent pas en l'état de désigner les 60 équipes U13 qui participeront, la saison suivante, au championnat U14 Ligue, la Commission a fait le choix de constituer, en collaboration étroite avec les Districts, un dossier de sélection qui permettra de départager les équipes souhaitant candidater à ce championnat U14 Ligue.

La répartition des 60 équipes par territoire a été calculée par un règle mathématique sur le nombre de licenciés U12/U13 (tout genre) au 30 Avril 2021 donnant ainsi un coefficient et donc un nombre d'équipes éligibles par Districts.



REPARTITION DES 60 EQUIPES PAR DISTRICTS

(règle mathématique au regard des effectifs U12/U13)

Districts	Nombre équipes U13	Districts	Nombre équipes U13
16	3	40	4
17	6	47	3
19	2	64	7
23	1	79	5
24	3	86	5
33	17	87	4

Le dossier de candidature, en possession de chaque District, comporte un maximum de 50 points répartis par des critères LFNA (25 points) et des critères propres à chaque District (25 points). Libre à chaque district d'en fixer les modalités sur l'application partielle ou total de points, qu'ils viennent en départage ou complément des points LFNA.

En toute transparence, la Commission Régionale des JEUNES avait dévoilé les critères incontournables et cumulatifs :

- **Critères incontournables :**
 - Avoir été engagé au 1^{er} Niveau du championnat U13 Départemental en 2020/2021
 - Avoir un minimum de 20 licenciés U12/U13 (tout genre) au 30 Avril 2021
 - L'éducateur de l'équipe concernée doit être formé (avoir participé à au moins une formation CFF)
- **Critères cumulatifs LFNA (25 points)**
 - % de licenciés U12/U13 (tout genre) par rapport au nombre de licenciés LIBRE
 - Diplôme de l'entraîneur U13 défini en 2020/2021
 - Niveau de Labels (finalisé ou en cours)

Vous trouverez ci-après le détail et la méthode de calcul pour arriver à un classement, par territoire :

CHARENTE : 3 clubs à désigner

Le Comité de Coordination du District de la Charente, dans son P.V. du 27 Mai 2021, dévoile les critères DISTRICTS (25 points) retenus qui arrivent en complément des critères LFNA (25 points) applicables à tous les territoires :

- *Critère sportif* : participation des clubs en U14 R depuis 3 saisons,
- *Critère encadrement* : nombre d'éducateurs diplômés/nombre de joueurs jeunes toutes catégories,
- *Critère de participation aux actions du District formation* :
 - nombre d'éducateurs présents à la Commission Technique arbitrage
 - nombre d'arbitres JA

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 9/20

Voici **le classement final cumulatif LFNA / DISTRICTS** :

N° affiliation	Clubs	CRITÈRES LFNA Total	CRITÈRES BONUS DISTRICT								TOTAL GÉNÉRAL pts bonus	
			SPORTIF : 9 points maxi participation clubs en U14R depuis 3 saisons (3 pts/saison)		ENCADREMENT : 10 pts maxi nbre éducateurs diplômés/nbre de joueurs		ENGAGEMENT ACTIONS DISTRICT : 4 pts maxi 1° formation : 1 pt/éducateur à Com.Technique 2° arbitrage : 1 pt/arbitre JA					
500089	RUELLE OFC	20	2	6	12,69	8	1	1	1	1	16	36
518051	ANGOULEME LEROY CS	20	2	6	16,6	6	1	1			13	33
580939	COGNAC UA	14	2	6	11,53	10	1	1			17	31
526779	RUFFEC STADE	14			11,33	10	1	1			11	25
509184	SOYAUX AS	13			19,13	2					2	15
552163	ANGOULEME CHARENTE FC	18	3	9	10,32	10	2	2	1	1	22	40
507098	JARNAC SPORT	12			17,2	6	1	1	2	2	9	21
563725	LA ROCHE-RIVIERES FC	9	1	3	19,14	2			1	1	6	15
512943	SAINT-YRIEIX AS	7	2	6	23,8	1			2	2	9	16
581749	FCCL											
	Fontafie											
	St-Claud					0					9	13
	Ent FCCL/FO/SC	4										

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs **d'ANGOULEME CHARENTE F.C., O.F.C. RUELLE et C.S. LEROY ANGOULEME** comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

CHARENTE-MARITIME : 6 clubs à désigner

Le Comité de Direction du District de la Charente-Maritime du 10 Juin a validé les critères DISTRICTS retenus qui viennent en complément des critères LFNA.

7 équipes ont porté une candidature pour l'accèsion en U14 Ligue.

Voici le classement final cumulatif LFNA / DISTRICTS :

CLUBS CANDIDATS	CRITERES LFNA	CRITÈRES DISTRICT 17 - POINTS OBTENUS									TOTAL GÉNÉRAL
	Total LFNA	Participation PEF	Nombre licenciés U13	Nombre éducateurs diplômés U6 à U14	Participation Coupe U13	Participation Coupe Futsal U13	Participation Journée Beach Soccer	Résultats sportifs des trois dernières saisons en U13	Qualification Finale Régionale U13 PITCH	Total DISTRICT 17	
CAP AUNIS A.S.P.T.T	18	1	4	6	1	0	1	3	0	16	34
E.F.C. D.B.2.S	9	1	4	6	1	1	1	6	3	23	32
E.S. SAINTES FOOTBALL	19	1	4	4	1	0	1	6	0	17	36
PERIGNY F.C.	17	1	4	6	1	1	1	8	3	25	42
E.S. LA ROCHELLE	12	1	4	6	1	1	1	8	0	22	34
U.S. LA GEMOZE	10	1	4	6	1	0	1	2	0	15	25
ROCHEFORT F.C.	16	1	4	6	1	0	1	3	3	19	35

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs de **CAP AUNIS A.S.P.T.T, E.F.C. D.B.2.S, E.S SAINTES FOOTBALL, PERIGNY F.C., E.S. LA ROCHELLE et ROCHEFORT F.C.** comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 10/20

CORREZE : 2 clubs à désigner

La Commission Départementale JEUNES du District de la Corrèze a reçu 2 candidatures d'équipes U13 pour accéder en U14 Ligue.

Les clubs de **I.E.S.A. BRIVE et I.A.S. ST PANTALEON DE LARCHE** sont donc désignées et validées par la CR JEUNES pour intégrer le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

CREUSE : 1 club à désigner

La Commission Départementale JEUNES du District de la Creuse a reçu une seule candidature pour accéder en U14 Ligue.

Le club de **I.E.S. GUERETOISE** est donc désigné et validé par la CR JEUNES pour intégrer le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

DORDOGNE : 3 clubs à désigner

La Commission Départementale du Football Educatif, dans sa séance du 14 Juin, a décidé de n'appliquer que les critères LFNA (25 points) pour départager les 14 candidatures reçues et établir un classement désignant les 3 équipes qui accéderont à ce championnat U14 Ligue.

Vous trouverez ci-après **le classement complet pour ce territoire** :

Club du 1er niveau	Critères Incontournables	Critères Cumulables LIGUE (25 Pts)	Critères Cumulables District (25 Pts)	TOTAL
BERGERAC FOOT	ELIGIBLE	20	25	45
TRELISSAC	ELIGIBLE	17	25	42
CHAMIERS Ent.	ELIGIBLE	16	25	41
SARLAT	ELIGIBLE	13	25	38
BASSIMILHAC	ELIGIBLE	11	25	36
Grignols Villamblard Ent.	NON ELIGIBLE	11	25	36
ATUR	ELIGIBLE	10	25	35
MONTIGNAC Ent.	NON ELIGIBLE	9	25	34
MUSSIDAN	ELIGIBLE	9	25	34
PERIGUEUX FOOT	NON ELIGIBLE	7	25	32
PRIGONRIEUX	NON ELIGIBLE	7	25	32
LA CATTE	NON ELIGIBLE	6	25	31
Brantome Ent.	NON ELIGIBLE	4	25	29
BOULAZAC	NON ELIGIBLE	4	25	29

La CR JEUNES valide ce classement et désigne les équipes de **BERGERAC PERIGORD F.C., TRELISSAC ANTONNE F.C. et G.J. CHAMIERS/SANILHAC/COURSAC** comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 11/20

GIRONDE : 17 clubs à désigner

La Commission Mixte Animation Football du District de la Gironde, dans sa séance du 1^{er} Juin, a clairement indiqué la procédure pour départager les 35 candidatures reçues. Ci-dessous l'extrait de PV :

« 35 candidatures de clubs girondins sur 53 éligibles par le critère 1 incontournable (brassage U13 de niveau 1) défini par la LFNA ont été reçues entre le 15 et le 31 Mai 2021.

35 dossiers de candidature répondaient au critère 2 incontournable (20 licenciés U12-U13).

Un travail préalable a été réalisé par la commission pour constater le nom et le niveau de diplôme des éducateurs inscrits sur les feuilles de matchs officielles des brassages LFNA des journées des 3 et 10 Octobre 2021 et pour les comparer au déclaratif des clubs. Elle a constaté que plusieurs déclaratifs n'étaient pas en concordance avec les noms inscrits sur les feuilles de matchs.

6 dossiers ne répondaient pas au critère 3 incontournable et ont été déclarés irrecevable.

ST ANDRE CUBZAC FC Educateur FDM sans formation
BASSENS CMO Educateur FDM sans formation
PESSAC CHÂTAIGNERAIE AS Educateur FDM sans formation
TEICHOISE JS Educateur FDM sans formation
LANGON FC Educateur FDM sans formation
TARGON SOULIGNAC FC Educateur FDM sans formation

Un dossier, celui de **UNION ST JEAN** a été déclaré irrecevable par la commission en raison du fait que l'éducateur en charge de l'équipe ne dispose que d'une licence dirigeant au sein du club, alors qu'il couvre statutairement le club de Confluent 47 équipe senior R2 avec une licence technique BEF. En outre, il se positionne aussi éducateur U14 en 2021/2022 sans préciser qu'il quittera Confluent 47 ce qui est statutairement impossible.

Conclusion

28 dossiers de candidature ont donc fait l'objet d'attribution des points des critères LFNA (25 pts) et District de la Gironde (25pts) basés plus particulièrement sur l'effort de formation des éducateurs et pour aboutir au classement repris dans le tableau ci-dessous. Un tableau Excel du détail des informations issues du déclaratif et vérifié dans Foot 2000 est à disposition.

Les critères DISTRICTS (25 points) :

- Diplôme de l'entraîneur U14 en 2021/2022 sur 10 points
- % d'éducateurs formés par rapport au nombre d'équipes engagées (U7 à U13) en 2020/2021 sur 10 points
- Evaluation de la structuration du club par l'équipe technique de Gironde sur 5 points »

Ci-dessous le classement complet :

Nom du club	Niveau brassages 20-21	Total Points LFNA	Total Points District	Total Points	Classement
GIRONDINS DE BORDEAUX FC	Niv1-LFNA	25	25	50	1
J.VILLENAVAISE	Niv1-LFNA	19	20	39	2
LEGE CAP FERRET US	Niv1-LFNA	18	20	38	3
ECUREUILS MERIGNAC ARLAC FC	Niv1-LFNA	18	19	37	4
MERIGNACAIS SPA	Niv1-LFNA	22	13	35	5
JEANNE D'ARC CAUDERAN AG	Niv1-LFNA	15	20	35	6
BRUGES ES	Niv1-LFNA	13	21	34	2
LA BREDE FC	Niv1-LFNA	14	19	33	8
MEDOC ESTUAIRE GJ	Niv1-LFNA	12	21	33	9
LORMONT US	Niv1-LFNA	13	19	32	10
LIBOURNE FC	Niv1-LFNA	17	14	31	11
ST MEDARD EN JALLES FC	Niv1-LFNA	14	17	31	12
SAINT BRUNO UNION	Niv1-LFNA	14	17	31	13
BASSIN D'ARCACHON FC	Niv1-LFNA	16	14	30	14
RIVE DROITE GJ	Niv1-LFNA	11	19	30	15
CESTAS SAG	Niv1-LFNA	12	17	29	16
EYSINAISE ES	Niv1-LFNA	14	13	27	17
STADE BORDELAIS	Niv1-LFNA	17	9	26	18
ANDERNOS SPORT FC	Niv1-LFNA	9	17	26	19
BOULIACAISE FC	Niv1-LFNA	12	12	24	20
AMBARESIENNE ES	Niv1-LFNA	12	11	23	21
GRAVES FC	Niv1-LFNA	9	14	23	22
BEGLAIS CA	Niv1-LFNA	10	12	22	24
COEUR DE MEDOC GJ	Niv1-LFNA	10	12	22	25
TALENCE FC	Niv1-LFNA	12	9	21	26
CENON US	Niv1-LFNA	11	10	21	27
BLANQUEFORTAISE ES	Niv1-LFNA	7	9	16	28
PAUILLAC ST LAURENT ES	Niv1-LFNA	8	6	14	29
ST ANDRE CUBZAC FC	Niv1-LFNA	12	10	22	30
BASSENS CMO	Niv1-LFNA	10	19	29	31
PESSAC CHÂTAIGNERAIE AS	Niv1-LFNA	10	9	19	32
ST JEAN ASU	Niv1-LFNA	9	14	23	23
TEICHOISE JS	Niv1-LFNA	9	9	18	33
LANGON FC	Niv1-LFNA	8	18	26	34
TARGON SOULIGNAC FC	Niv1-LFNA	8	9	17	35

La CR JEUNES valide ce classement et désigne les 17 équipes surlignées en vert dans le tableau comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

LANDES : 4 clubs à désigner

Le Bureau Exécutif du Districts des LANDES, dans son PV du 27 Mai 2021, a décidé de n'appliquer que les critères LFNA (25 points) pour départager les 10 équipes éligibles et établir un classement désignant les 4 équipes qui accéderont à ce championnat U14 Ligue.



COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

Voici le classement complet :

Dossier pour obtenir un classement des équipes U13 souhaitant s'engager en U14 Ligue					
Saison 2020-2021					
CLASSEMENT FINAL					
1	JA DAX	20	Proposition accession U14 R2		
2	STADE MONTOIS	18	Proposition accession U14 R2		
3	SCS FC	15	Proposition accession U14 R2		
4	ST PAUL SPORT	13	Proposition accession U14 R2		
5	LABENNE OSC	10			
5	FC PARENTIS ENT.	10			
7	SA SAINT SEVER	8			
7	FC SAINT MARTIN DE SEIGNANX	8			
9	PEYREHORADE SPORTS	6			
9	GJ JSPT Foot	6			

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs de la J.A. DAX, STADE MONTOIS F.C., S.C.S. F.C. et SAINT PAUL SPORTS comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

LOT ET GARONNE : 3 clubs à désigner

La Commission Départementale JEUNES puis le Bureau du District a désigné les 3 équipes pouvant intégrer le Championnat U14 Ligue après un classement cumulant les critères LFNA et les critères DISTRICTS :

Voici le classement détaillé des 4 équipes ayant candidaté :

 Classement dossiers candidats au championnat U14 Régional				
Critères	AGEN	EBBE	MARMANDE	VILLENEUVE
% de licenciés U12 U13 par rapport à l'ensemble des pratiquants	7	9	7	9
Diplôme de l'entraîneur	0	0	2	2
Label Jeunes	9	0	9	3
Qualification au critérium U13 Ligue les deux dernières saisons	0	4	8	0
Equipes de jeunes du club évoluant en Ligue	5	7	11	1
Avis des Conseillers Techniques	2	2	2	0
Total	23	22	39	15

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs du **MARMANDE F.C. 47, S.U. AGENAIS et ENT. BOE BON ENCONTRE** comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

Elle prend aussi note qu'un Groupement de Club est en cours de création entre le S.U. AGENAIS et l'ENT. BOE BON ENCONTRE et si ce dernier venait à être finalisé et validé par les instances, laissant ainsi une place vacante, ce serait le club du F.C. DE LA VALLEE DU LOT qui accéderait à ce championnat U14 Ligue.

PYRENEES ATLANTIQUES : 7 clubs à désigner

La Commission des Compétitions JEUNES, dans son P.V. du 17 Mai 2021, dévoile les critères DISTRICTS (25 points) retenus qui arrivent en complément des critères LFNA (25 points) applicables à tous les territoires :

- Régularité du club au niveau U13 Elite lors des 3 saisons précédentes
- Présence d'équipes jeunes du club au niveau régional en 2020/2021
- Avis des Conseillers Techniques Départementaux.

Voici le classement détaillé des équipes ayant candidaté :

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 15/20

Equipes U13 candidates à la montée sur dossier en U14

Candidats 2020/2021		Critères LFNA incontournables (Source Foot2000)			Critères cumulables			
Rg	Equipes	Niveaux	Diplômes	Effectifs	LFNA	District	Total	
1	PAU	Elite	Educateur	62	22	25	47	Retenu
2	AVIRON BYE	Elite	Educateur	81	18	25	43	Retenu
	ANGLET	Elite	Animateur	92	18	25	43	Retenu
4	HASPARREN	Elite	Animateur	46	20	17	37	Retenu
5	ST JEAN DE LUZ	Elite	Educateur	52	18	17	35	Retenu
6	CROISES BYE	Elite	Educateur	65	11	21	32	Retenu
	ORTHEZ	Elite	Animateur	37	11	21	32	Retenu
8	ARTIX	Elite	Educateur	28	14	11	25	Non retenu
9	HIRIBURUKO	Elite	Animateur	58	0	0	0	Non candidat
	ESMAN	Elite	Educateur	62	0	0	0	Non répondu

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs du PAU F.C., AVIRON BAYONNAIS, LES GENETS D'ANGLET, HASPARREN F.C., ARIN LUZIEN, LES CROISES DE BAYONNE et L'ELAN BEARNAIS ORHTEZ comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

DEUX-SEVRES : 5 clubs à désigner

La Commission Départementale JEUNES du District des DEUX-SEVRES, dévoile les critères DISTRICTS (25 points) retenus qui arrivent en complément des critères LFNA (25 points) applicables à tous les territoires pour départager les 8 équipes candidates et établir un classement désignant les 5 équipes qui accéderont à ce championnat U14 Ligue.

- *Avis du Conseiller Technique sur la détection U13 Pôle Espoir*
- *Historique de participation en U14 Ligue sur les 3 dernières saisons*
- *Implication dans la vie du District*

Voici le classement complet détaillé pour les équipes ayant candidaté :

Clubs	DOSSIERS DE CANDIDATURE							
	BRESSUIRE	CERIZAY	CHAURAY	FC3C	NIORT CHAMOIS	NIORT ST FLORENT	STE EANNE EMF	THOUARS
Critère 1	X	X	X	X	X	X	X	X
Critère 2	X	X	X	X	X	X	X	X
Critère 3	X	X	X	X	X	X	X	X
Critère 4	7	7	7	8	7	8	7	7
Critère 5	4	4	6	-	6	2	2	2
Critère 6	9	3	9	-	9	6	-	6
Critère 7	5	2	5	1	5	3	1	3
Critère 8	3	1	3	-	3	1	-	2
Critère 9	15	15	15	17	15	15	17	15
Total PTS	43	32	45	26	45	35	27	35

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 16/20

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs de la CHAMOIS NIORTAIS F.C., THOUARS FOOT 79, BRESSUIRE F.C., CHAURAY F.C. et U.A. NIORT ST FLORENT comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

VIENNE : 5 clubs à désigner

La Commission Départementale JEUNES du District de la VIENNE, dévoile les critères DISTRICTS (25 points) retenus qui arrivent en complément des critères LFNA (25 points) applicables à tous les territoires :

- **Critère 1** : Politique de formation catégories U11 et U13 sur la saison 2020 – 2021
 - Production de la programmation sportive couvrant les catégories U11 et U13
 - Taux d'encadrement des équipes U9, U11, U13 par des éducateurs formés (modules, CFF, ...)
- **Critère 2** : Niveau de pratiques catégories U11 et U13
 - Niveau de pratique dans les rencontres amicales de l'équipe 1 de U11 1ère phase saison 2020 – 2021
 - Finaliste du Festival Foot U13 de la saison 2019 – 2020 (16 équipes)
 - Historique de participation au championnat régional U14 sur les 3 dernières années :
- **Critère 3** : Poids des licencié (e)s U13 par rapport au total U12 – U13 – U14F de la saison 2020 – 2021

Voici le classement détaillé des équipes ayant candidaté :

	Critères LFNA				Critères District				Total général
	% U12 – 13 / total pratiquants	Bonus Diplôme Educateur	Label Jeunes	Total LFNA	Politique de formation	Niveau de pratique	%U13 /U12-13	Total District	
Poitiers ASAC	10	4	6	20	10	8	3	21	41
Stade Poitevin	7	4	3	14	10	10	3	23	37
SO Châtelleraut	6	2	3	11	10	10	2	22	33
Fontaine – Ligugé – Smarves	4	2	0	6	10	8	4	22	28
Montmorillon	2	2	0	4	10	8	3	21	25

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs de POITIERS COURONNERIES, STADE POITEVIN F.C., S.O. CHATELLERAULT, U.E.S. MONTMORILLON et L.L. LIGUGE ou FONTAINE LE COMTE (Groupements de club en attente) comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

HAUTE-VIENNE : 4 clubs à désigner

La Commission du Football ANIMATION du District de la Haute-Vienne, dans son P.V. du 04 Juin 2021, dévoile les critères DISTRICTS (25 points) retenus qui arrivent en complément des critères LFNA (25 points) applicables à tous les territoires :

- Nombre de participation en catégorie U 14 ligue sur les 5 dernières saisons.
- Nombre de joueurs présents, issus du club, au pôle détection U 13 de Beaublanc.
- Nombre de joueurs retenus, issus du club, au pôle détection U 13 de Puymoyen.
- Nombre de joueurs retenus, issus du club, au pôle détection U 13 de Châteauroux.
- Fair Play (cas de discipline de la catégorie U 13 du club sur les 5 dernières saisons).

Voici le classement détaillé des équipes ayant candidaté :

CRITERES DISTRICT 87. U 14 LIGUE (2021-2022)

Critères District 87. /25 points								
Clubs <u>Clubs accédant en U14 Ligue</u>	TOTAL LFNA <u>(/25 points)</u>	Nombre de saison U14 ligue depuis la saison 2016-2017. Points	Nombre de joueurs en détection pôle Espoir U 13 (Beaublanc). Points	Nombre de joueurs retenus. (Puymoyen) Points	Nombre de joueurs retenus (Châteauroux). Points	Fair Play Depuis la saison 2016-2017. Points	Total District <u>(/25 points)</u>	TOTAL LFNA + DISTRICT / 50 points
Limoges Foot	19 points	5 saisons. 10	5 joueurs.5	3 joueurs. 2,5	1 joueur. 2,5	5	25 points	44 Points
Feytiat/St just	16 points	Aucune. 0	4 joueurs.5	1 joueur. 2,5	1 joueur. 2,5	5	15 points	31 Points
Lafarge	13 points	1 saison. 2	3 joueurs.5	1 joueur. 2,5	1 joueur. 2,5	5	17 points	30 Points
Aixe/vienne	8 points	3 saisons. 6	4 joueurs.5	1 joueur. 2,5	1 joueur. 2,5	5	21 points	29 Points
J.A Isle	15 points	3 saisons. 6	Aucun. 0	Aucun. 0	Aucun. 0	5	11 points	26 Points
Beaubreuil	9 points	Aucune. 0	5 joueurs.5	4 joueurs. 2,5	1 joueur. 2,5	5	15 points	24 Points
ANF	13 points	Aucune. 0	2 joueurs.5	Aucun. 0	Aucun. 0	5	10 points	23 Points
Rilhac rancon	10 points	3 saisons. 6	Aucun. 0	Aucun. 0	Aucun. 0	5	11 points	21 points
Le Palais	9 points	3 saisons. 6	Aucun.0	Aucun. 0	Aucun. 0	5	11 points	20 Points

La CR JEUNES valide ce classement et désigne donc les clubs de LIMOGES FOOT, C.S. FEYTIAT/ST JUST (engagement à confirmer en nom propre), J.S. LIMOGES LAFARGE et l'A.S AIXE SUR VIENNE comme intégrant le championnat U14 Ligue la saison prochaine.

En résumé, ci-dessous les 60 équipes désignées pour le championnat U14 Ligue 2021/2022

District	N° affiliation	Nom du club	Décision
16	552163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	500089	OF.C. RUELLE	ACCESSION U14 LIGUE
	518051	C.S. LEROY ANGOULEME	ACCESSION U14 LIGUE
17	511566	PERIGNY F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	552605	E.S. SAINTES FOOTBALL	ACCESSION U14 LIGUE
	550807	ROCHEFORT F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	549380	CAP AUNIS A.S.P.T.T	ACCESSION U14 LIGUE
	553245	E.S. LA ROCHELLE	ACCESSION U14 LIGUE
	581833	E.F.C. D.B.2.S	ACCESSION U14 LIGUE
19	506980	E.S.A. BRIVE	ACCESSION U14 LIGUE
	531523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE	ACCESSION U14 LIGUE
23	542564	E.S. GUERETOISE	ACCESSION U14 LIGUE
24	563716	BERGERAC PERIGORD F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	552085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	560506	G.J. CHAMIERES - SANILHAC - COURSAC	ACCESSION U14 LIGUE
33	500211	F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX	ACCESSION U14 LIGUE
	500440	JEUNESSE VILLENAVE	ACCESSION U14 LIGUE
	552060	U.S. LEGE CAP FERRET	ACCESSION U14 LIGUE
	514831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	ACCESSION U14 LIGUE
	505679	S.P.A. MERIGNACAIS	ACCESSION U14 LIGUE
	505837	A.V.G. JEANNE D'ARC CAUDERAN	ACCESSION U14 LIGUE
	523443	E.S. BRUGES	ACCESSION U14 LIGUE
	505814	LA BREDE F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	581310	G.J. MEDOC ESTUAIRE	ACCESSION U14 LIGUE
	509442	U.S. LORMONT	ACCESSION U14 LIGUE
	505610	LIBOURNE F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	513182	F.C. ST MEDARD EN JALLES	ACCESSION U14 LIGUE
	544160	UNION ST BRUNO	ACCESSION U14 LIGUE
	580598	F.C. BASSIN D'ARCACHON	ACCESSION U14 LIGUE
	582708	G.J. RIVE DROITE	ACCESSION U14 LIGUE
	525228	S.A.G. CESTAS	ACCESSION U14 LIGUE
505760	E.S. EYSINAISE	ACCESSION U14 LIGUE	

40	505739	J.A. DAX	ACCESSION U14 LIGUE
	500097	STADE MONTOIS F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	581325	S.C.S. F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	535772	SAINT PAUL SPORTS	ACCESSION U14 LIGUE
47	518856	MARMANDE F.C. 47	ACCESSION U14 LIGUE
	505841	S.U. AGENAIS	ACCESSION U14 LIGUE
	522239	ENT. BOE BON ENCONTRE	ACCESSION U14 LIGUE
64	501681	PAU F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	505684	AVIRON BAYONNAIS	ACCESSION U14 LIGUE
	505788	LES GENETS D'ANGLET	ACCESSION U14 LIGUE
	524058	HASPARREN F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	505608	ARIN LUZIEN	ACCESSION U14 LIGUE
	514041	LES CROISES DE BAYONNE	ACCESSION U14 LIGUE
	506101	ELAN BEARNAIS ORTHEZ	ACCESSION U14 LIGUE
79	506978	CHAMOIS NIORTAIS F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	507145	BRESSUIRE F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	525269	CHAURAY F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	507008	THOUARS FOOT 79	ACCESSION U14 LIGUE
	514355	U.A. NIORT ST FLORENT	ACCESSION U14 LIGUE
86	525277	COURONNERIES POITIERS	ACCESSION U14 LIGUE
	553111	STADE POITEVIN F.C.	ACCESSION U14 LIGUE
	500111	S.O. CHATELLERAULT	ACCESSION U14 LIGUE
	507038	U.E.S. MONTMORILLON	ACCESSION U14 LIGUE
	507002	L.L. LIGUGE	ACCESSION U14 LIGUE
87	560360	LIMOGES FOOT	ACCESSION U14 LIGUE
	520177	C.S. FEYTIAT	ACCESSION U14 LIGUE
	519926	J.S. LIMOGES LAFARGE	ACCESSION U14 LIGUE
	500370	A.S. AIXE SUR VIENNE	ACCESSION U14 LIGUE



COMMISSION REGIONALE JEUNES PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2021

PAGE 20/20

3- EXAMEN DES DEMANDES ET COURRIERS DIVERS

- Courriel du club du F.C. PONT DU CASSE FOULAYRONNES

La Commission prend connaissance du courriel du club du F.C. PONT DU CASSE FOULAYRONNES souhaitant obtenir une dérogation pour intégrer, dès la saison prochaine, le Championnat U17 R2, malgré le forfait général prononcé en U16 R2 en début de saison 2020/2021. Il argumente sur le principe de saison blanche avec aucune conséquence sportive pour le Forfait Général et la future fusion avec COLAYRAC F.C. entraînant un effectif plus fourni pour évoluer à ce niveau. La Commission prend note de ces arguments mais se doit d'appliquer les directives fédérales et les dispositions mentionnées dans le Procès-Verbal du COMEX du 06 Mai 2021 indiquant ceci :

« La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021. »

Le club ayant prononcé un Forfait Général en U16 R2, la Commission ne peut l'intégrer au même niveau (U17 R2) et invite le club concerné à s'engager en U17 1^{er} Niveau par l'intermédiaire de son District.

Prochaine réunion sur convocation,

Le Président de la CR JEUNES,
Patrick DEMARET

Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET

Procès-Verbal validé le 17 Juin 2021 par Mme Marie Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la L.F.N.A.